

# Référendum contre FATCA

- ▶ L'accord FATCA s'est conclu sous d'énormes pressions politiques et économiques auxquelles la Suisse a cédé sans combattre.
- ▶ Avec FATCA, le fisc américain vise les ressortissants et les entreprises américains dans le monde entier, les bi-nationaux, les conjoints suisses d'une personne américaine. Des études aux Etats-Unis suffisent pour faire de vous un contribuable «américain».
- ▶ La loi suisse d'application de FATCA autorise les banques à révéler au fisc américain les coordonnées complètes de leurs clients «américains». C'est la disparition du secret bancaire comme outil de protection des personnes.
- ▶ La loi suisse prévoit que ce sera le droit américain qui s'appliquera. Une entreprise américaine installée en Suisse et employant exclusivement des Suisses pourra être jugée par des tribunaux suisses selon le droit américain!
- ▶ En signant le traité, la Suisse s'engage à accepter toutes les modifications ultérieures du droit américain, sur lesquelles elle n'aura rien à dire. FATCA pourra donc étendre indéfiniment ses tentacules.

## Référendum contre l'arrêté fédéral du 27 septembre 2013 portant approbation de l'accord FATCA entre la Suisse et les Etats-Unis

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que l'arrêté fédéral du 27 septembre 2013 portant approbation de l'accord FATCA entre la Suisse et les Etats-Unis soit soumis au vote du peuple.

CANTON

N° postal

Commune politique

--	--	--

Nom <small>Ecrire à la main et si possible en majuscules</small>	Prénom	Date de naissance <small>exacte: J-M-A</small>			Adresse exacte <small>Rue et numéro</small>	Signature <small>manuscrite</small>	Contrôle <small>Laisser blanc</small>
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

**Expiration du délai référendaire: 16 janvier 2014**

Sceau

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

--

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 31 décembre au plus tard à l'adresse:  
Stop FATCA, Case postale 6297, 1002 Lausanne, qui se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.  
On peut commander d'autres listes à cette adresse. On peut aussi les trouver sur le site [www.stop-fatca.ch](http://www.stop-fatca.ch)

### COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

François BAERTSCHI, MCG, Genève; Cosima BARONE, Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants, Genève; Jean-Marc BLANC, Parti Pirate, Fribourg; Marc-Olivier BUSSLINGER, Ligue vaudoise, Morges; Olivier DELACRÉTAZ, Ligue vaudoise, Essertes; Michel FONTANA, Lobby des Citoyens, Genève; Yves NIDEGGER, conseiller national UDC, Genève; Charly PACHE, Parti Pirate, Fribourg; Lorenzo QUADRI, conseiller national, Lega Ticinese, Lugano; Philippe NANTERMOD, Sion; Lukas REIMANN, conseiller national, Young4Fun, Wil; Marc STUDER, Lobby des Citoyens, Genève.

Pour nous faciliter la tâche, merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le **20 décembre 2013**